



Association pour la Protection des Sites de la Couarde

Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime sous le n° W173000779
Reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Environnement
au titre de l'art L 141-1 du Code de l'environnement

La Couarde sur Mer, le 9 septembre 2021

Agence FONCIA, Syndic,
55 Quai de la Poithevinière
17670 Saint Martin de Ré

A l'attention de Madame Emilie MAIN.

Référence: Résidence du Mail Plage à La Couarde sur Mer
Objet : AG du 25 septembre 2021

Madame,

Notre association APSC a été alertée par un grand nombre de nos membres que lors de la prochaine AG du 25 septembre de la résidence du Mail Plage à La Couarde sur Mer il est prévu de prendre une décision d'abattre le pin qui se trouve devant la résidence. Cette discussion porte sur la résolution N° 15.

Nous vous adressons copie du courrier adressé au Président de la Communauté des communes de l'Île de Ré demandant de surseoir à toute décision quant à l'avenir de ce pin. En effet, il nous semble prématuré de prendre quelque décision que ce soit alors que le projet du réaménagement du parvis n'a pas encore été initié.

Nous vous remercions de faire part de cette recommandation à l'ensemble des copropriétaires préalablement à la prochaine assemblée générale par la transmission à chacun du courrier que nous avons adressé au Président de la Communauté des Communes, et par sa lecture en assemblée avant le vote concerné.

Pour votre information, nous nous sommes également rapprochés de Mr. Jean-Claude Sedillot, Président du Conseil Syndical de cette co-propriété.

Veuillez croire, madame, en l'expression de nos sincères salutations.

Le bureau de l'APSC / Le Président

Copie jointe : Lettre adressée à Monsieur le Président de la CDC, Mr. Lionel QUILLET.